



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 4 juillet 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Alain LASSALLE, M. Laurent PERRET, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD.

Excusés : M. Jean-Luc RAMILLIEN, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS.

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD, Mme Nathalie JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'un devis à valider pour l'adressage des rues de la commune. Les membres du conseil municipal approuvent cet ajout qui sera délibéré au point n°5. Les questions diverses seront vues au point n°6.

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024,
- 2- Demande d'accord définitif au Conseil Départemental pour les travaux de restructuration du groupe scolaire,
- 3- Demande d'accord définitif au Conseil Départemental pour la solidarité 2024,
- 4- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps plein,
- 5- Devis adressage,
- 6- Questions diverses.

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 30 mai 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Demande d'accord définitif au Conseil Départemental pour les travaux de restructuration du groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu un accord de principe d'un montant de 340 261.76 € suite à la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de restructuration du groupe scolaire.

Il est maintenant nécessaire d'établir une demande d'accord définitif. Monsieur le Maire rappelle le montant des dépenses :

Montant des travaux HT : 985 877.00 €

Montant des honoraires HT: 67 855.00 €

Montant des études HT : 12 812.00 €

TOTAL HT : 1 066 544.00 €

Le plan de financement est établi comme suit :

Conseil Départemental 31.09 % (globalisation sur 4 ans)	340 261.76 €
Fond vert 13.56 %.....	144 724.00 €
DETR 18.89 %	212 150.00 €
Région 9.37%.....	100 000.00 €
Emprunt.....	80 000.00 €
Autofinancement.....	189 408.24 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande définitive de subvention.

3- Demande d'accord définitif au Conseil Départemental pour la solidarité 2024

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune va bénéficier de la subvention dispositif solidarité qui permet de subventionner une dépense de 10 000 € à hauteur de 50%, soit une subvention attribuée de 5 000€ maximum.

Monsieur le Maire présente les dépenses éligibles au dispositif de solidarité :

- PGDIS : 416.56 € HT
- LACOSTE : 994.81 € HT
- MANUTAN COLLECTIVITE : 3 701.33 € HT
- SAVOIR PLUS : 352.01 € HT
- PRODES : 1 100 € HT
- Entreprise de travaux agricole BOURACHOT : 3 700€

Pour un montant total 10 345.71 € HT

Le plan de financement est établi comme suit :

- Conseil Départemental 5 000 €
- Ressources propres 5 345.71 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande définitive de subvention.

4- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps plein.

Vu la délibération en date du 02/02/2024 créant l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur une durée hebdomadaire de 35 heures.

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 23/05/2024

Le Conseil sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Décide :

- la suppression, à compter du 01/03/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique.

Pour rappel, il ne s'agit pas de suppression d'emploi, mais uniquement d'une mise à jour administrative et comptable du tableau des effectifs et des grades.

5- Devis adressage.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la loi « 3DS » du 21 février 2022 qui impose à toutes les communes de nommer et de numéroter toutes les voies communales.

Un devis a été établi par La Poste pour un montant de 1543.66€ HT soit 1852.39€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- valident la proposition de La Poste,
- autorisent Monsieur le Maire à signer le devis

6-Pas de questions diverses

Informations diverses :

La sono de l'église a été installée,

Jeudi 18 juillet 2024 de 10h à 18h présentation de la Micro-folie à la salle polyvalente. De nombreuses animations sont prévues. Inscription au 04.70.99.76.25

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 20h55

Fait à Le Breuil, le 4 juillet 2024

Le Maire,

Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le

6 septembre 2024

Le Maire,

Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

